



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 9 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant le recrutement de nouveau personnel par son Ministère.

Les établissements et services de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse nécessitent un personnel nombreux et, par conséquent, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) recrute régulièrement bon nombre de nouveaux effectifs.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Existe-t-il des procédures standardisées suivies par l'ensemble des établissements et services du MENJE en ce qui concerne la gestion des dossiers de candidature pour des postes vacants ? Dans l'affirmative, quelles sont ces procédures ?
2. Est-ce que les candidat-e-s sont informé-e-s dans le cas où leurs dossiers sont incomplets et, le cas échéant, est-ce qu'ils ont la possibilité de compléter leurs dossiers de candidature ? Dans la négative, est-ce qu'un dossier incomplet est d'office considéré irrecevable ?
3. Selon mes informations, les candidat-e-s dont la candidature n'est pas retenue, ne reçoivent pas toujours de retour par le MENJE. Cette information est-elle correcte ? Dans la négative, dans quel délai le MENJE informe-t-il les candidat-e-s sur le rejet de leurs candidatures ? Dans l'affirmative, est-ce que Monsieur le Ministre partage notre avis, qu'il serait important d'informer les candidat-e-s dans les meilleurs délais si leurs candidatures ne sont pas retenues ?
4. Quel est le traitement réservé aux candidatures spontanées ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Adam'.

Claude Adam
Député



Luxembourg, le 19 février 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3548 du Député Claude Adam

Ad 1)

Actuellement il n'existe pas de procédure standardisée appliquée par les différents services de mon département au niveau de la gestion des candidatures reçues pour des postes vacants.

Dans ce contexte, il y a eu une restructuration ainsi qu'une centralisation au niveau du service des Ressources humaines. Une des missions de ce service consiste à élaborer des lignes de conduite, afin d'aboutir, à moyen terme, à une procédure standardisée pour le recrutement des postes vacants au sein du MENJE.

Ad 2)

En règle générale, les candidats sont informés dans le cas où leur dossier est incomplet et ils ont la possibilité de le compléter avant une date butoir qui leur est communiquée, passé ce délai passé tout dossier resté incomplet est considéré comme irrecevable.

Ad 3)

La réponse à cette question doit à nouveau être nuancée, dans la mesure le traitement en matière de rejet de demandes de candidatures varie d'une administration ou d'un service à l'autre. Je tiens toutefois à préciser que je partage l'avis de l'honorable Député qu'il est important d'informer les candidats dans les meilleurs délais si leur candidature n'est pas retenue. Suite à la centralisation des recrutements de nouveau personnel par mon ministère, une telle information fera partie de la procédure standardisée introduite par le Service Ressources humaines.

Ad 4)

Suite à la centralisation des recrutements de nouveau personnel par mon ministère, une procédure standardisée concernant les candidatures spontanées sera également mise en place dans les meilleurs délais. Il est envisagé que les candidatures spontanées seront transmises au service Ressources humaines et qu'un accusé de réception sera envoyé aux postulants. En l'absence de vacance poste, cette candidature est et sera classée en vue d'éventuels besoins futurs de recrutement de nouveau personnel par mon ministère.

Étant donné que le recrutement des fonctionnaires et employés de l'État est désormais centralisé soit auprès du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, soit auprès du MENJE, il est toutefois nécessaire que les postulants réintroduisent une demande en bonne et due forme en vue d'une nouvelle candidature.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a flourish extending to the left and a horizontal line underneath.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse